

Décembre
2020

Le Sgen a regroupé dans cette fiche les ressources et informations, officielles ou issues du Sgen-CFDT et de la CFDT afin d'aider les personnels et les différents acteurs de cette crise sanitaire.

Comme les personnels chargés de ces missions (assistant de prévention, médecins, IEN, chef d'établissements,...) les adhérents, militants, structures et collectifs syndicaux du Sgen et de la CFDT répondent et accompagnent quotidiennement les agents.

Les informations et consignes évoluant très vite, il est important de consulter régulièrement ces différentes sources qui sont remises à jour périodiquement.

Dans tous les cas, contactez le syndicat Sgen-CFDT local pour être conseillé et accompagné : [Le Sgen-CFDT près de chez vous](#)

1/ SOURCES D'INFORMATION

Sources officielles :

- [site du gouvernement](#) et rappel du numéro vert : 0 800 130 000,
- site et foire aux questions du ministère de l'Éducation nationale : [FAQ - Protocole sanitaire](#),
- site de l'[Agence Régionale de Santé](#) (nationale et ARS de votre région),
- Site du [Haut conseil de la santé publique](#) (HCSP),
- sites de l'[INRS](#) et de l'[ANACT](#) (et ARACT de votre région).

Sources Sgen-CFDT :

- la [FAQ](#) du Sgen-CFDT,
- ressources et fiches pratiques du Sgen-CFDT : dossier « [Conditions de travail et qualité de vie au travail](#) »,
- articles du Sgen-CFDT et de la CFDT parus sur les sujets COVID (voir liste et liens à la fin du document).

Autres sources CFDT :

- site et foire aux questions de la [confédération CFDT](#),
- site de l'[Union des Fédérations de la Fonction publique CFDT](#) (UFFA CFDT).

2/ ACTEURS ET INSTANCES POUVANT ÊTRE SAISIÉS OU CONTACTÉS DIRECTEMENT

- l'assistant de prévention de proximité (de circonscription pour le 1er degré, de l'établissement ou du service pour les autres situations),
- le médecin ou l'infirmier scolaire pour les questions concernant les élèves,
- le médecin du travail de la DSDEN ou du rectorat (personnel administratif) pour les questions concernant les personnels. Il pourra éventuellement orienter le ou les agents vers d'autres interlocuteurs selon les situations (psychologue - réseau Pass - , assistante sociale, ..),
- l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) de votre rectorat,
- le CHSCT compétent (départemental dans le scolaire).

3/ PROCÉDURES DE SIGNALEMENT EN CAS DE DIFFICULTÉ SUR L'APPLICATION OU L'INTERPRÉTATION DE CES MESURES :

saisir par écrit le chef de service ou son représentant : IEN ou chef ou directeur d'établissement, SG pour les services départementaux ou rectorat, président d'université.

selon la nature du signalement, cette saisie peut se faire :

- soit directement (mail, courrier) pour les questions n'impactant pas les conditions de travail ou la santé au travail,
- soit par le biais du registre santé au travail (voir plus loin) avec saisie simultanée du CHSCT compétent.

Si absence de réponse de la hiérarchie ou réponse vous apparaissant insatisfaisante , vous pouvez saisir par écrit l'échelon hiérarchique supérieur. Dans tous les cas, faites vous accompagner par [votre syndicat Sgen-CFDT](#).

4/ FOCUS SUR LES PRINCIPALES MESURES ET PROCÉDURES POUVANT ÊTRE MISES EN ŒUVRE SELON LES SITUATIONS

Certaines de ces procédures peuvent se cumuler.

Protéger les agents vulnérables.

Si l'agent entre dans la liste des personnes vulnérables de la circulaire du 10 novembre 2020, il peut être placé en télétravail ou voir son poste de travail aménager dans le respect des recommandations du Haut conseil de santé publique.

- Article du Sgen-CFDT : [Nouveau décret personnels vulnérables, le placement en ASA doit être assoupli](#).
- Article du service juridique de l'UFFA : [Agents vulnérables et Covid-19 - Mode d'emploi](#).

Reconnaissance en maladie professionnelle et bénéfice du CITIS en cas de contamination : la CFDT le demande pour tous les personnels.

Le SGEN et la CFDT Fonctions publiques revendiquent la reconnaissance du Covid 19 en maladie professionnelle pour l'ensemble des agents qui l'auraient contractée dans le temps et le lieu du service, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions .

- Présentation du CITIS - Congé pour invalidité temporaire imputable au service sur le site « [service public](#) ».
- [Article et fiche pratique](#) de l'UFFA CFDT.
- Guide pratique de la DGAFP « [Accidents de service et maladies professionnelles](#) ».

Le registre de santé et sécurité au travail (RSST) : Signaler une atteinte ressentie à ses conditions de travail et/ou sa santé, liée à son travail.

Droit et procédure simple, accessible à chaque agent quelle que soit sa situation (présentiel, distanciel) lui permettant de signaler par écrit et placer en responsabilité son employeur concernant les atteintes à sa santé ou ses conditions de travail ressenties.

Article Sgen-CFDT : « [Registre Santé et sécurité au Travail : un droit et une procédure plus que jamais nécessaires](#) ».

En cas de gravité

Droit d'alerte / droit de retrait / registre des dangers graves et imminents :

Chaque agent a le droit d'exercer de bonne foi son droit de retrait, mais pour le Sgen-CFDT les situations créées par la crise du Covid-19 relèvent davantage du signalement dans le RSST ou du droit d'alerte, le droit de retrait restant une procédure lourde à mettre en œuvre.

- « [Droit de retrait : procédure et limites](#) », article sur Sgen+ du 30 avril 2020.
- Voir également la fiche « [droit d'alerte, droit de retrait, registre des dangers graves et imminents](#) » sur le site fédéral.

Procédure « fait établissement »

Signalement de faits graves, renseigné par le directeur ou le chef d'établissement par le biais de l'application interne spécifique « ARENA ».

3 niveaux de gravité :

- 1 = incivilité, bousculade, grossièreté.
- 2 = atteintes aux valeurs de la République (laïcité) et aux personnes (menaces, agressions physiques), destruction de biens,...
- 3 = faits d'extrême gravité (répercussions nationales), interruption du fonctionnement de l'établissement.

Demander la protection fonctionnelle :

...un droit à connaître dans une période à risques pour de nombreux personnels.

L'INRS, Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, plus grand organisme français sur les problématiques HSCT prévient : « Dans la situation de crise liée au COVID-19, travailler en contact avec le public expose les salariés et les agents publics à des risques accrus de violence et d'agression. **Les enseignants font partie des professions les plus exposées.**

Outre les mesures de prévention, le Sgen-CFDT rappelle que chaque agent doit pouvoir bénéficier de la « protection fonctionnelle ».

- Une circulaire Fonction publique du 2 novembre est venue préciser et renforcer cette mesure : [Commentaires de l'UFFA CFDT](#) et [circulaire](#).
- Trois fiches thématiques du Sgen-CFDT :
 - » [la protection fonctionnelle](#)
 - » [Modèle de lettre pour la demande](#)
 - » [Agents victimes de violences : les bons réflexes](#)
- Pandémie COVID 19 - [agression et violences envers les salariés : prévenir les risques](#) : article de l'INRS

La responsabilité (civile et pénale) des personnels : des risques inexistantes ou très minimes.

Beaucoup d'inquiétudes légitimes manifestées , notamment sur les réseaux sociaux...Le SGEN a fait le point avec des avocats et des juristes spécialistes et leur analyse est rassurante pour les collègues...

- « [Covid-19 : quels sont les risques de voir sa responsabilité engagée](#) » (article Sgen-CFDT du 15 mai 2020)

AUTRES ARTICLES CONCERNANT LA CRISE COVID PARUS SUR NOTRE SITE DEPUIS LE 15 OCTOBRE :

• **EPS**

- » [L'EPS : entre application du protocole et adaptation de terrain](#)
- » [Novembre 2020 : EPS et Protocole sanitaire](#)

• **Hybridation de l'enseignement**

- » [L'hybridation des enseignements : pis-aller ou opportunité ?](#)

• **Voie professionnelle**

- » [Crise sanitaire : Quelles conséquences dans la Voie Professionnelle ?](#)

• **1^{er} degré :**

- » [Rentrée particulière dans le 1er degré...de nombreuses interrogations](#)
- » [Premier degré : dépôt d'une alerte sociale intersyndicale](#)

• **Dépistage et médecine scolaire :**

- » [Les médecins et infirmiers de l'Éducation nationale appelés à participer au dépistage des personnels](#)

• **Tribunes de Catherine Nave Bekhti :**

- » [Pour un système éducatif résilient à l'épidémie, le Sgen-CFDT poursuit son action](#)
- » [Rendre leur pouvoir d'agir aux équipes](#)
- » [Reprise : protéger davantage les personnels et les élèves pour protéger la société](#)

• **Télétravail**

- » [Reconfinement : élargir le recours au télétravail, oui, mais avec toutes les garanties pour les agents](#)

• **Enseignement supérieur**

- » [La deuxième vague de Covid19 et le service public d'éducation et d'enseignement supérieur](#)

• **Enseignement agricole et télétravail**

- » [Confinement : le Télétravail est une obligation et non une option !](#)

• **Sécurité sanitaires :**

- » [Les réponses du ministère aux questions du Sgen-CFDT](#)
- » [Le Sgen-CFDT attend des réponses et des actes](#)
- » [Masques : l'Éducation nationale doit protéger ses agents](#)

AUTRES ARTICLES ET INFORMATIONS PARUS SUR LES SITES CFDT (NOVEMBRE 2020) :

- Service juridique de la confédération CFDT : [la gestion des cas contacts \(mesures communes public et privé\)](#)
- Site de l'UFFA CFDT :
 - » [Handicap, travail et télétravail : Le FIPHFP a mis en place des aides spécifiques à la crise sanitaire](#)
 - » [Agents vulnérables et Covid - mode d'emploi](#)



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !

TOUTE L'ACTUALITÉ DE L'ÉDUCATION,
DE LA FÉDÉRATION ET DE SES SYNDICATS



[HTTPS://WWW.SGEN-CFDT.FR](https://www.sgen-cfdt.fr)

Le site d'actualité de la fédération Sgen-CFDT



[HTTP://SGENPLUS.CFDT.FR](http://sgenplus.cfdt.fr)

Le service d'information et de suivi individualisé de carrière du Sgen-CFDT



[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/SYNDICATSGENCFDT](https://www.facebook.com/syndicatsgen-cfdt)

L'actualité du monde de l'éducation, de la maternelle à l'université



[HTTPS://TWITTER.COM/SGENCFDT](https://twitter.com/sgencfdt)

Le compte Twitter du Sgen-CFDT



[HTTPS://WWW.INSTAGRAM.COM/SGEN_CFDT/](https://www.instagram.com/sgen_cfdt/)

L'Instagram du Sgen-CFDT



[HTTPS://HUIT.RE/SGEN-CFDT-YOU-TUBE](https://huit.re/sgen-cfdt-you-tube)

La chaîne YouTube du Sgen-CFDT

